



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 16 novembre 2021 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- Un entreposage avec un muret de 3,66 mètres de hauteur;
- Un retrait d'un muret de béton ceinturant un stationnement commercial;
- Une entrée charretière de 15,24 mètres de largeur

Cette demande vise le **41, rue Campbell.**

Ces demandes auront pour effet d'autoriser:

- Un entreposage avec un muret de 3,66 mètres de hauteur, contrairement au règlement de zonage 699-11, article 121, qui permet des murets d'une hauteur maximale de 2,4 mètres;
- Un retrait d'un muret de béton ceinturant un stationnement commercial, contrairement au règlement de zonage 699-11, article 86, qui requiert que " Le terrain de stationnement doit être séparé de la rue et d'une ligne de propriété par une bande gazonnée et paysagé d'une largeur minimale de 2,5 mètres délimitée par une bordure en béton ou en asphalte d'une hauteur de 15 centimètres" ;
- Une entrée charretière de 15.24 mètres de largeur, contrairement au règlement de zonage 699-11, article 89, qui permet des entrées charretières d'une largeur maximale de 12 mètres.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de cette demande de dérogation mineure pourront le faire lors de la tenue de cette assemblée.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 18 octobre 2021.

Richard Joyal
Directeur général